Cours N°02 : COMPOSITION D'UN PVHT :

Chapitre 01 :

1-1/- Introduction :

Comme toute entreprise, l'objectif final de l'activité d'une entreprise du BTP est de réaliser des **bénéfices** financiers. Cela signifie en d'autres termes que les **prix de vente** de ses prestations doivent être supérieurs à leurs **prix de revient** ou **coût de revient**.

Donc, toute entreprise sérieuse, qu'elle soit grande ou petite, se doit de maîtriser au moins les bases du calcul des coûts et des prix de vente.

Il faut donc se poser la question essentielle :

- Quelle est la corrélation entre les prix de vente et les coûts de revient de réalisation ?
- Plus précisément, comment élaborer le prix de vente à partir des dépenses ?

1-2/- But de l'étude de prix :

L'étude de prix a pour but de calculer, ***les prix de vente unitaires hors taxes*** (P.V.H.T) des ouvrages élémentaires (O.E) afin d'en déduire à l'aide du devis quantitatif le montant total ou partiel des travaux hors taxes (H.T) et toutes taxes comprises (T.T.C).

Ces calculs ne reposent pas sur les outils mathématiques mais sur :

- La qualité d'analyse ;
- Les connaissances technologiques ;
- Les méthodes de calcul ;
- La rigueur.

Chapitre 02 : La composition d'PVHT :

2-1/- Introduction :

L'activité d'une entreprise de BTP génère naturellement des dépenses et des recettes financières.

Les recettes sont constituées par la rémunération des travaux réalisées. Cette rémunération est calculée par l'application de prix unitaires sur des quantités produites mesurées ou forfaitaires. Ces prix sont particuliers à une affaire et ils sont reportés sur la pièce contractuelle du marché (bordereau de prix).

Les dépenses de chantier (appelées « déboursés ») sont constituées par les coûts de consommation des ressources utilisées à la réalisation des travaux.

Le concept de base de calcul des prix est le suivant :

Prix de vente = Prix de revient + Bénéfice

Afin de calculer ce prix de vente il est nécessaire d'abord de définir l'ensemble des ressources à mettre en œuvre pour réaliser l'ouvrage à construire, et la durée de leur utilisation.

2-2/- La composition d'un PVHT :

Les éléments qui interviennent dans la construction d'un PVHT sont classés en 5 catégories :

- Les déboursés secs (DS) ;
- Les frais de chantier (FC) ;
- Les frais généraux (FG) ;
- Les frais d'opération (FOp) ;
- Les bénéfices et aléas (B/A).

D'où **:** $PVHT = DS + FC + FG + FOp + B/A = Coût\ de\ revient + B/A$

On peut écrire aussi : $PVHT = DS + FC + FG + B/A$

Où les frais d'opération sont incluent dans les frais généraux.

2-2-1/- Les déboursés sec :

C'est l'ensemble des dépenses engagées sur les ressources entrant directement dans la réalisation d'un ouvrage, Les déboursés secs se composent des frais suivants :

- Les frais (ou déboursé) de main d'œuvre D_{mo} ;
- Les frais (ou déboursé) de matériaux D_{ma};
- Les frais (ou déboursé) de matériels D_{me}.

Donc on peut écrire : $DS = D_{mo} + D_{ma} + D_{me}$

Les déboursés secs se composent des frais suivants :

-a/- Les frais de main d'œuvre :

Il s'agit des frais affectés directement à l'exécution de l'ouvrage, ils sont composés de :

- Salaire mensuel ;
- Heures supplémentaires ;
- Primes (prime de rendement, d'outillage…) et Indemnités (indemnités de transports …) ;
- Charges salariales (congé payé, jours fériés payées …).

-b/- Les frais de matériaux :

Il s'agit de frais de toute matière d'origine naturelle ou artificielle qui entre dans la réalisation des ouvrages y compris leur prix d'achat, transport, manutention (chargement et déchargement), pertes et chutes.

Exemple : Gravier, ciment, brique, peinture, câbles…

-b/- Les frais du matériels :

Il s'agit des frais du matériel utilisé pour la réalisation des ouvrages, si l'entreprise et propriétaire du matériel, ces frais comprennent :

- l'amortissement ;
- L'entretien ;
- Les consommable (énergie, huile…) ;
- Le personnel de conduite.

Si le matériel est loué, les frais comprennent seulement les consommables.

Exemple : bétonnière, Camion de transport, pompe à béton, échafaudage…

2-2-2/- Les frais de chantier :

Les frais de chantier (FC) concernent les dépenses affectables à un seul chantier mais non affectables aux ouvrages élémentaires.

Exemple : conducteur de travaux, métreur, grue, compresseur, installation de chantier…

Remarque : on appelle la somme des déboursés secs et des frais de chantier, le coût de production et en écrit : ***CP = DS + FC***

2-2-3/- Les frais généraux :

Il s'agit des charges qui ne sont pas liées à l'activité sur chantier, mais relatives à l'existence de l'entreprise, son administration, sa gestion avec tous les frais accessoires qui s'y rapportent.

Exemple : loyer, assurances, gestion de personnel, taxe et impôts...

2-2-4/- Les frais d'opération :

Il s'agit des dépenses affectables à un ouvrage donné qui ne concernent pas la production sur chantier :

- Frais de marché ;

- frais exceptionnels.

Exemple : frais de bureau de contrôle…

2-2-5/- Les bénéfices et aléas :

Il s'agit d'un pourcentage représentant la marge de gain prévu par l'entreprise ainsi qu'une marge sécuritaire (surtout dans le cas des projet à prix fermes), ce pourcentage est déterminé delon la politique de l'entreprise.